

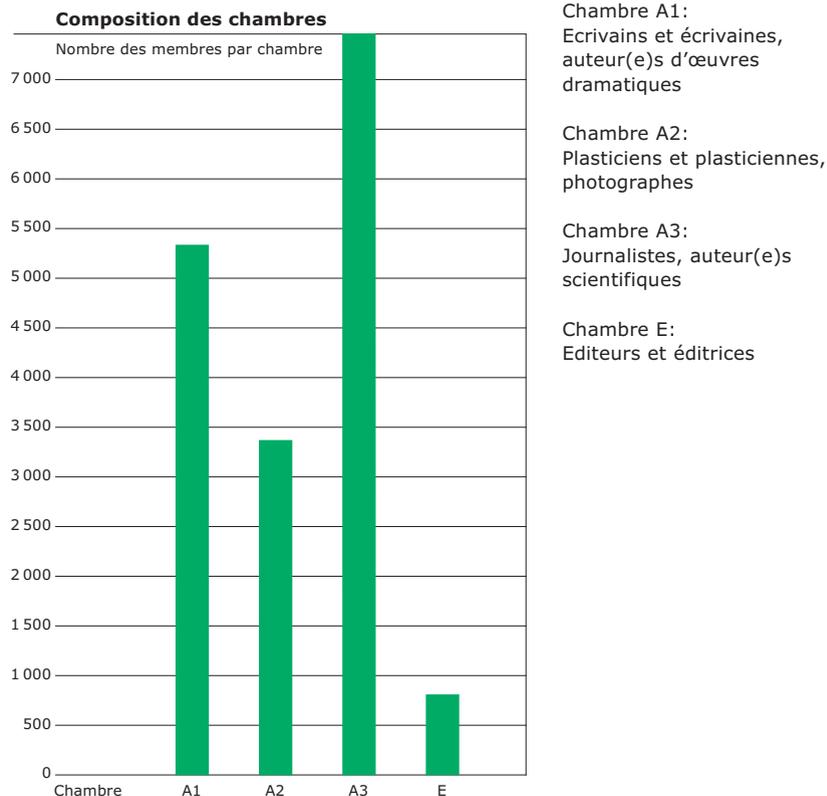
Table des matières

Sociétaires	2
Exercice 2011	3
Service juridique	15
Les sociétés sœurs étrangères	17
Organisations internationales	18
Prix ProLitteris	20
Fonds culturel	22
Assemblée générale	23
Le Conseil d'administration et ses commissions	25
La Fondation sociale de ProLitteris	27
Direction	29
Bilan de ProLitteris	32
Compte d'exploitation de ProLitteris	33
Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale	41
Bilan de la Fondation sociale de ProLitteris	43
Compte d'exploitation de la Fondation sociale de ProLitteris	44
Rapport de l'organe de révision au Conseil de la Fondation sociale	48

Statistiques

Au cours de l'an dernier, 545 nouveaux membres ont adhéré à notre société. ProLitteris compte donc désormais 10577 sociétaires (9762 auteur[e]s, 815 éditeurs et éditrices).

Chambre A1	5341
Chambre A2	3375
Chambre A3	7464
Chambre E	815



La répartition des sociétaires selon les régions linguistiques est la suivante:

Proviennent de la Suisse alémanique	9055	(85,6 %)
Proviennent de la Suisse romande	1146	(10,8 %)
Proviennent de la Suisse italienne	325	(3,1 %)
Proviennent de la Suisse rhéto-romane	51	(0,5 %)

Exercice 2011

Aperçu

	2011	2010	+/- %
	TCHF	TCHF	
Recettes (en milliers de francs)			
Recettes en provenance de Suisse	29 436	28 900	1,9
Recettes en provenance de l'étranger	2 864	5 950	-51,9
Total	32 300	34 850	-7,3
Dépenses (en milliers de francs)			
Indemnités aux ayants droit	23 226	24 948	-6,9
Quote-part Fondation sociale	2 247	2 074	8,3
Frais de gestion	6 362	6 899	-7,8
Coûts projets/ducroire/ charges extraordinaires	465	929	-49,9
Total	32 300	34 850	-7,3

Les recettes totales de 2011 ont reculé de 7,3 % par rapport à l'année précédente, soit CHF 2,5 Mio. en chiffres ronds et s'élevaient à CHF 32,3 Mio. (exercice précédent: CHF 34,8 Mio.). Les distributions de redevances aux membres et aux ayants-droit étrangers ont dû être réduites en conséquence: CHF 23 226 Mio. contre CHF 24 948 Mio. pour l'année précédente (- 6.9 %). Les frais de gestion ont baissé de 7,8 % à CHF 6 362 Mio. (exercice précédent: CHF 6 899). Dès lors, la quote-part des frais de gestion a légèrement diminué, de 0.1 % et s'élève à 19,7 % (exercice précédent: 19,8 %).

Les différents domaines de gestion

a) Droit d'émission, droit de réception publique, droit de retransmission

Les recettes provenant de la Société suisse de radiodiffusion et de télévision ont reculé de 27,5 % à CHF 1 648 765.05 durant l'exercice sous revue. D'une part, moins d'œuvres littéraires et dramatiques du répertoire de ProLitteris ont été diffusées, d'autre part, des recettes substantielles de l'année précédente provenaient d'une convention extraordinaire entre la SRG SSR et ProLitteris relative à un «Soap» de télévision. Déjà dans notre Rapport annuel 2009, nous indiquions que les négociations de ProLitteris avec la SRG SSR en vue de la conclusion d'une nouvelle convention relative au droit d'émission avaient été interrompues. Malheureusement, elles n'ont pas non plus pu être reprises durant l'exercice sous revue, la SRG SSR n'étant pas encore prête. Jusqu'à la conclusion d'une nouvelle convention, les dispositions et taux de la précédente demeurent en vigueur.

Dans le domaine «droit de réception publique» (Tarif commun 3), les recettes ordinaires ont progressé de 14 %. Le projet d'un nouveau Tarif commun 3a (réception d'émissions dans les restaurants, hôtels et magasins), négocié en 2009, a été examiné en mars 2010 par la Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins (CAF). La Commission n'a cependant pas approuvé le tarif car elle a estimé que les éléments retenus pour le calcul des taux tarifaires étaient trop anciens. Le tarif existant a été prorogé jusqu'à fin 2013. De manière surprenante, la CAF a cependant relevé dans sa décision que la réception d'émissions dans des chambres d'hôtel et d'hôpital ainsi que dans des salles de conférences ne représentait pas un usage privé non soumis à redevance, et donc qu'une redevance appropriée devait aussi être perçue dans ces domaines. L'association GastroSuisse a interjeté un recours administratif contre cette décision auprès de l'IPE. Celui-ci a décidé en juin de l'exercice sous revue que la perception de redevances pour l'utilisation de radio et télévision dans des chambres d'hôtel, maisons de vacances, chambres d'hôtes et d'hôpitaux et cellules carcérales n'était pas admissible sur la base du tarif existant. Le

principe d'une redevance pour ces utilisations est fondamentalement justifié, mais il faut élaborer un tarif pour sa perception. Les sociétés de gestion de droits d'auteur ont alors porté l'affaire devant le Tribunal administratif fédéral. Celui-ci a décidé en mai 2011 dans le même sens que l'instance précédente. Cet arrêt est maintenant attaqué devant le Tribunal fédéral.

Les recettes ordinaires provenant des Tarifs communs 1 et 2 (droit de retransmission) sont restées pratiquement inchangées d'une année à l'autre.

b) Droit de reproduction

Les recettes suisses provenant du tarif image applicable ont reculé de 4,3 % par rapport à l'exercice précédent, de CHF 1 363 417.38 à CHF 1 305 272.88. Cela tient d'une part au fait que les utilisateurs ont toujours plus tendance à renoncer à des projets importants quand des redevances de droit d'image sont concernées et d'autre part au fait que bien souvent, des auteurs continuent à négocier directement les droits de reproduction avec les utilisateurs ou à les céder après coup sans redevance, bien qu'ils en aient transféré la gestion à ProLitteris dans leur contrat d'adhésion. C'est pourquoi les sociétés de droit d'image ont élaboré une convention internationale destinée à éviter la prolifération de telles démarches, qui affaiblissent le système d'une perception efficace par les sociétés de gestion (voir à ce sujet la section CIAGP ci-après).

En 2011, le nouveau site Internet de ProLitteris a été mis en service. Sa nouvelle structure a apporté des améliorations notables à la section droit d'image, notamment en ce qui concerne les formulaires d'autorisation disponibles en ligne, auxquels les utilisateurs ont fréquemment recours.

Le tarif image a été totalement révisé et restructuré durant l'exercice sous revue, dans le but notamment d'en simplifier l'utilisation. Le nouveau tarif a pu être mis en application au 1er janvier 2012.

c) Droit de reprographie / droit d'utilisation de réseaux

Les recettes ordinaires dans le domaine du droit de reprographie (Tarifs communs 8 I – VI) ont progressé de 6 % durant l'exercice sous revue, atteignant CHF 10 479 639.95 (exercice précédent: CHF 9 890 851.32). Les redevances reçues de sociétés sœurs étrangères ont enregistré comme prévu un net recul, de 65 %, à CHF 1 482 272.32 (exercice précédent: CHF 4 282 405.84). C'était prévu car l'augmentation exceptionnelle de CHF 3,15 Mio. enregistrée l'année précédente était due à une «distribution spéciale» de la société allemande de gestion de droits d'auteur VG WORT. Par suite du succès d'une action judiciaire, des redevances de reprographie liées aux appareils multifonctions et relatives à plusieurs années avaient pu être distribués. Ce versement inespéré n'a pas été répété durant l'exercice sous revue.

Dans le domaine des redevances d'utilisation de réseaux internes (Tarifs communs 9 I – VI), les recettes ont à nouveau enregistré une légère progression, de 3,6 % à CHF 5 033 101.95 (exercice précédent: CHF 4 857 201.05), ce qui provient d'un accroissement important du secteur des revues de presse électroniques.

Les deux Tarifs communs 8 et 9, pour l'application desquels ProLitteris est responsable et qui arrivaient à échéance à la fin de 2011, ont dû être renégociés avec les associations d'utilisateurs. Un accord a pu être conclu après une année et demie de pourparlers: les taux des redevances du TC 8 ont été reconduits pour une nouvelle période de cinq ans; ceux du TC 9 seront relevés de 10 % en chiffres ronds dès 2013. La Commission arbitrale fédérale compétente (CAF) a approuvé les nouveaux tarifs tels que proposés, de sorte qu'ils ont pu être tous deux mis en vigueur au 1^{er} janvier 2012.

L'utilisation électronique d'émissions entières de radio et de télévision sur une plateforme Internet destinée aux écoles a également été discutée dans le contexte des négociations relatives aux TC 8 et 9. Il a été décidé d'intégrer ce domaine d'utilisation au TC 9 III et de le rattacher à l'utilisation de base prévue dans ce tarif partiel, avec une majoration de 25 %.

d) Redevances de prêt d'œuvres

Les recettes relatives au prêt d'œuvres proviennent exclusivement de l'étranger et principalement d'Allemagne (VG WORT). Le droit d'auteur suisse ne connaît toujours pas les redevances de prêt au contraire de pratiquement tous les pays de l'UE. Ces recettes ont diminué d'environ 30 % au cours de l'exercice écoulé, pour un montant total de CHF 902 136.85 (exercice précédent: CHF 1 246 159.34). Il n'est pas évident que les auteurs et éditeurs suisses puissent recevoir des redevances de prêt provenant de l'étranger, alors que de Suisse, aucune redevance de cette nature n'est versée à l'étranger.

e) Redevances sur supports vierges

Les recettes dans le domaine des supports vierges (copie privée) ont à nouveau reculé par rapport à l'année précédente. Elles ont baissé d'environ 30 % à CHF 617 425.55 (exercice précédent: CHF 900 973.35). Il faut cependant noter que dans les comptes 2010, les redevances pour décodeurs TV (set-top-boxes) du Tarif commun 12 avaient été incluses dans les supports vierges. Elles sont à nouveau comptabilisées séparément dans les comptes 2011.

La raison de la baisse des recettes tient à celle des prix des supports vierges et supports de données et aux taux réduits des tarifs correspondants. De plus certains supports vierges tels que les vidéocassettes ne se vendent pratiquement plus. Les Tarifs communs 4c (redevances sur DVD enregistrables) et 4d (redevances sur supports de mémoire numériques dans des appareils d'enregistrement audio ou vidéo) ne compensent pas ces pertes de recettes.

Le Tarif commun 4d arrive à échéance à fin 2012. Les sociétés de gestion de droits d'auteur ont pu conclure en novembre 2011 un accord avec les associations d'utilisateurs pour la prorogation du tarif aux mêmes taux pour une durée de 18 mois supplémentaires, soit jusqu'à fin 2013.

La Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins (CAF) a traité en octobre 2011 du Tarif commun 4e (mémoires numériques dans les téléphones mobiles multimédias) et approuvé le tarif prévoyant une redevance globale de 25 centimes par gigaoctet avec effet rétroactif du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au 31 décembre 2011. Les sociétés de gestion de droits d'auteur n'ont pu se mettre d'accord avec les associations d'utilisateurs pour le nouveau tarif (dès le 1^{er} janvier 2012), de telle sorte qu'il a dû être soumis comme litigieux. La CAF a approuvé le tarif prévoyant une redevance globale de 21,9 centimes par gigaoctet, avec une validité jusqu'à fin 2013.

f) Utilisation d'œuvres et de prestations par des personnes atteintes de déficiences sensorielles

Le nouveau Tarif 10, introduit en 2009, qui prévoit des redevances pour l'utilisation d'œuvres et de prestations par des personnes atteintes de déficiences sensorielles, a produit durant l'exercice sous revue des redevances d'un montant de CHF 64 777.70 (total cumulé 2009 et 2010: CHF 96 400.20). Ces redevances ont été acquittées pour la copie d'œuvres dans une forme accessible aux personnes atteintes de déficiences sensorielles.

Frais de gestion

Les frais de gestion bruts, soit les frais de fonctionnement pour l'ensemble du champ d'activité de ProLitteris, ont augmenté en 2011 de quelque CHF 132 000 (1,8 %) par rapport à l'exercice précédent. Les frais de gestion nets, soit l'ensemble des charges sous déduction des recettes accessoires, ont en revanche reculé en 2011, par rapport à l'exercice précédent, de CHF 0.537 Mio. à CHF 6 361 439.32 (exercice précédent: CHF 6 898 657.48). Cela est dû au fait que les recettes accessoires, notamment les différences de change, ont été nettement supérieures à celles de l'exercice précédent.

La quote-part des frais de gestion, soit le rapport entre les frais de gestion nets et les recettes totales, a diminué de 0,1 % et s'élève à 19,7 %.

Relevé détaillé des recettes

Droit d'émission	2011	2010	+/- %
SRG SSR	1 648 765.05	2 275 108.43	-27,5
Organismes de diffusion locaux	18 072.45	14 483.—	24,8
Emissions diffusées via Internet	5 000.—	5 000.—	-
Emissions par des émetteurs étrangers	88 119.30	45 813.54	92,3
Produits extraordinaires	127 685.89	277 001.40	-53,9
Total	<u>1 887 642.69</u>	<u>2 617 406.37</u>	-27,9

Droit de réception publique			
Recettes perçues en Suisse (TC3a et 3b)	1 185 725.34	1 039 464.72	14,1
Produits extraordinaires	144 805.32	246 946.62	-41,4
Total	<u>1 330 530.66</u>	<u>1 286 411.34</u>	3,4

Droit de retransmission TC1			
Recettes perçues en Suisse (Vorjahr inkl. TC2a et b)	5 633 776.70	5 566 656.49	1,2
Recettes en provenance de l'étranger	137 659.55	165 713.35	-16,9
Produits extraordinaires	1 228 200.21	1 463 571.33	-16,1
Total	<u>6 999 636.46</u>	<u>7 195 941.17</u>	-2,7

Droit de retransmission TC2a et b			
Recettes perçues en Suisse	132 782.65	—.—	-
Produits extraordinaires	5 012.49	—.—	-
Total	<u>137 795.14</u>	<u>—.—</u>	-

Droit d'enregistrement			
Recettes perçues en Suisse	720.80	5 593.10	-87,1
Produits extraordinaires	11 484.75	—.—	-
Total	<u>12 205.55</u>	<u>5 593.10</u>	118,2

Droit de reproduction	2011	2010	+/- %
Recettes perçues en Suisse (Tarif droit d'art visuel)	816 181.15	1 028 572.08	-20,6
Recettes multimédia	37 898.50	35 416.85	7,0
Recettes en provenance de l'étranger	260 224.27	210 535.29	23,6
Produits extraordinaires	190 968.96	88 893.16	114,8
Total	1 305 272.88	1 363 417.38	-4,3

Redevances de reprographie			
Recettes perçues en Suisse (TC8)	10 479 639.95	9 890 851.32	6,0
Recettes en provenance du Liechtenstein (TC8)	68 112.75	65 367.65	4,2
Recettes en provenance de l'étranger	1 482 272.32	4 282 405.84	-65,4
Produits extraordinaires	629 587.56	118 183.71	432,7
Total	12 659 612.58	14 356 808.52	-11,8

Droits d'utilisation de réseaux numériques			
Recettes perçues en Suisse (TC9)	5 016 253.70	4 857 201.05	3,3
Recettes en provenance du Liechtenstein (TC9)	5 006.55	-1 770.45	-382,8
Ertragsabgrenzung	11 841.70	1 939.70	510,5
Produits extraordinaires	-.—	22.52	-
Total	5 033 101.95	4 857 392.82	3,6

Droit de prêt			
Recettes perçues en Suisse	-.—	-.—	-
Recettes en provenance de l'étranger	895 581.15	1 246 159.34	-28,1
Produits extraordinaires	6 555.70	59 007.21	-88,9
Total	902 136.55	1 305 166.55	-30,9

Redevances sur les supports vierges			
Recettes perçues en Suisse (TC4)	617 425.55	900 973.35	-31,5
Recettes perçues en Suisse (TC 12)	-.—	106 931.65	-100,0
Produits extraordinaires	262 916.09	198 316.07	32,6
Total	880 341.64	1 206 221.07	-27,0

Set-Top-Boxes	2011	2010	+/- %
Recettes perçues en Suisse (TC 12)	250 364.70	-.—	-
Total	<u>250 364.70</u>	-.—	-

Utilisations scolaires			
Recettes perçues en Suisse (TC 7)	113 442.15	111 733.05	1,5
Produits extraordinaires	290 677.02	-.—	-
Total	<u>404 119.17</u>	111 733.05	261,7

Droit de location			
Recettes perçues en Suisse (TC 5 et 6)	432 194.75	447 817.75	-3,5
Total	<u>432 194.75</u>	447 817.75	-3,5

Utilisation par des personnes atteintes de déficiences sensorielles			
Recettes perçues en Suisse (TC 10)	64 777.70	96 400.20	-
Total	<u>64 777.70</u>	96 400.20	-
Gesamttotal	<u>32 299 732.72</u>	34 850 309.32	-7,3

Répartition

La somme répartie aux ayants droit se monte cette année à CHF 23 225 652.32. Ce sont CHF 1 722 630.81 ou 6,9 % moins que l'année dernière.

	2011	2010	+/- %
Droit d'émission	1 327 263.59	1 720 731.27	-22,9
Droit de réception publique	865 034.31	758 442.95	14,1
Droit de retransmission CT1	4 191 031.26	4 158 299.25	0,8
Droit de retransmission CT2a et b	95 675.25	-.—	-
Droit d'enregistrement	642.55	5 033.80	-87,2
Droit de reproduction	908 877.98	1 030 590.08	-11,8
Redevances de reprographie	10 170 838.09	11 376 961.74	-10,6
Droits d'utilisation de réseaux numériques	3 688 194.72	3 441 711.32	7,2
Droit de prêt	830 437.35	1 163 809.98	-28,6
Redevances sur les supports vierges (2011 sans CT12)	467 107.30	762 628.88	-38,8
Set-Top-Boxes (CT12)	189 411.—	-.—	-
Utilisations scolaires	85 823.54	84 542.58	1,5
Droit de location	348 227.18	360 555.60	-3,4
Utilisation par des personnes atteintes de déficiences sensorielles	57 088.20	84 975.68	-32,8
Total	23 225 652.32	24 948 283.13	-6,9

Frais de gestion

	2011	2010	+/- %
Salaires et charges sociales	4 617 605.00 ¹⁾	4 378 729.80	5,5
Loyer, chauffage, etc.	679 780.80	676 260.65	0,5
Frais d'entretien	49 914.35	47 399.75	5,3
Informatique	136 281.85	135 333.10	0,7
Frais de bureau et d'administration	820 040.64	939 334.57	-12,7
Frais Conseil d'administration et Assemblée générale	283 694.35 ²⁾	288 064.40	-1,5
Associations, unions	159 929.85	197 955.70	-19,2
Invitations, frais de voyage	76 374.90	87 914.38	-13,1
Mandats externes	305 705.75 ³⁾	360 916.40	-15,3
Autres frais	792.35	53 927.75	-98,5
Amortissements	448 996.30	281 820.90	59,3
Frais divers	146.51	-.—	-
Impôts	10 991.70	10 092.40	8,9
Frais de gestion bruts	7 590 254.35	7 457 749.80	1,8
Intérêts des capitaux	-223 946.18	-316 787.75	-29,3
Différences de cours	-124 749.86	1 300 389.95	-109,6
Résultat titres	401 410.26	-105 938.23	-478,9
Gestion en faveur de la Fondation sociale	-315 129.50	-316 610.90	-0,5
Indemnités à ne pas répartir	-36 769.55	-103 851.73	-64,6
Recettes diverses	-.—	-262.02	-100,0
Revenue locatif Winkelriedstrasse	-129 540.—	-129 540.—	-
Allocation extraordinaire à la Fondation sociale	-.—	1 654 813.14	-
Dissolution de réserve pour taxe sur la valeur ajoutée	-.—	-1 654 813.14	-
Réévaluation comptable	-280 000.00 ⁴⁾	-.—	-
Recettes extraordinaires	-520 090.20	-886 491.64	-41,3
Recettes diverses	-1 228 815.03	-559 092.32	119,8
Frais de gestion nets	6 361 439.32	6 898 657.48	-7,8
Quote-part des frais de gestion	19,70%	19,80%	-0,5

Commentaires sur divers postes des frais de gestion:

(tous les chiffres exprimés en milliers de francs; chiffres de l'année précédente entre parenthèses)

- 1) Le poste «Salaires et charges sociales» se compose de salaires de 3 652,2 (3 419,7), de charges sociales de 294,4 (275,4), de charges de prévoyance professionnelle de 387,1 (395,2), ainsi que de frais divers de 283,9 (288,4). Le total 2011 concerne pour le personnel fixe un effectif moyen de 25,4 collaborateurs en équivalent temps plein et 2 employés temporaires. La rémunération brute du Directeur s'est élevée pour l'année à 323 (316). La rémunération brute de la Direction (3 personnes) a représenté 715 (700). Le rapport entre le plus bas et le plus haut salaire s'est élevé durant l'exercice sous revue à 1:4. A part les rémunérations ordinaires de la Direction, un montant extraordinaire de 500 a été payé pour la prévoyance professionnelle de la Direction (dont 366 pour le Directeur). Cela s'est révélé nécessaire, car à défaut, les membres de la Direction n'auraient reçu à la retraite qu'un montant de 28 % du dernier salaire annuel.
- 2) Le poste de 283,7 (288,1) inclut les frais d'Assemblée générale de 192,4 (194,2) et du Conseil d'administration de 91,3 (93,9). Les frais du Conseil d'administration contiennent tous les jetons de présence pour les séances du Conseil d'administration, des cinq commissions du Conseil d'administration et du Présidium. Les membres du Conseil d'administration ne reçoivent que des jetons de présence et pas d'honoraires forfaitaires.
- 3) Dans les frais de mandats externes sont contenus les honoraires de révision de 126,1 (167,6), de conseils fiscaux de 51,4 (23,5), d'avocats et les frais judiciaires d'un total de 32,4 (35,7), les frais de traduction et de divers mandats de 95,3 (123,1).
- 4) Selon une nouvelle estimation du Credit Suisse en date du 24 janvier 2012, la valeur vénale de l'immeuble de Zurich de ProLitteris s'élève maintenant à 2 700. C'est pourquoi la Direction en application du principe du coût historique, a décidé de dissoudre la provision pour correction de valeur de 280.

Service juridique

Le service juridique de ProLitteris offre des informations téléphoniques pour des questions relatives au droit d'auteur dans les domaines du texte et de l'image. Les membres peuvent appeler tous les matins, les non membres, seulement le mercredi matin. Il répond de plus aux questions relatives au droit d'auteur posées par e-mail ou par lettre.

La plupart des questions posées l'année dernière concernaient, comme les années précédentes, des points relatifs à l'utilisation numérique d'images et de textes protégés tant sur Internet que dans les réseaux internes d'entreprises. De nombreux intervenants souhaitaient des informations sur l'application des deux Tarifs communs 8 et 9.

Par ailleurs, des questions sont souvent posées sur le droit de citation, ainsi que sur l'interprétation de contrats d'édition. Enfin beaucoup de questions se posent aux plasticiens en relation avec des commandes pour des ouvrages de travaux publics et des appels d'offres de toute nature.

Il n'y a pas eu de litige à régler durant l'année écoulée. Cependant, des travaux ont été effectués en vue de l'introduction de nouveaux procès-tests relatifs à l'application des Tarifs communs 8 et 9. Par ailleurs, le service juridique s'est occupé de la formulation de nouvelles stratégies concernant une application effective du droit d'auteur en matière d'utilisations numériques. Comme ces questions ne peuvent se résoudre indépendamment de celles relatives aux œuvres d'autres domaines, une coopération avec les quatre autres sociétés de gestion de droits d'auteur (SSA, SUISA, SUISSIMAGE et SWISSPERFORM) est indispensable.

Sociétés sœurs

Les sociétés sœurs étrangères de ProLitteris

Durant l'exercice sous revue, ProLitteris a conclu de nouveaux contrats de réciprocité avec Literar-Mechana, Vienne, CCC Copyright Clearance Center, Danvers et Copibec, Montréal.

Liste des sociétés qui entretiennent des contrats de réciprocité avec ProLitteris

Argentina	Germany	Norway
CADRA, Buenos Aires	VG BILD-KUNST, Bonn	BONO, Oslo
SAVA, Buenos Aires	VG WORT, Munich	Kopinor, Oslo
Australia	Greece	Peru
Viscopy Ltd., Wolloomooloo	OSDEL, Athens	APSAV, Lima
CAL, Sydney	Hungary	Poland
Austria	Hungart, Budapest	Kopipol, Kielce
LITERAR-MECHANA, Vienna	Iceland	ZAIKS, Warsaw
VBK, Vienna	fjölís, Reykjavik	Portugal
Belgium	Ireland	SPA, Lissabon
SABAM, Brussels	ICLA, Dublin	Republic of Serbia
SOFAM, Brussels	IVARO, Dublin	SOKOJ, Belgrade
Reprobel, Brussels	Israel	Russian Federation
Brazil	ACUM, Ramat Gan	RAO, Moscow
AUTVIS, Sao Paolo	Italy	Singapore
Canada	AIDRO, Milan	CLASS, Singapore
Access Copyright, Toronto	SIAE, Rom	Slovak Republic
COPIBEC, Montreal	Japan	LITA, Bratislava
Sodrac, Montreal	SPDA, Tokyo	South Africa
Chile	JAC, Tokyo	DALRO, Johannesburg
Creaimagen, Santiago	Korea	Spain
China	IKA, Seoul	CEDRO, Madrid
HKRRLS, Hong Kong	SACK, Seoul	VEGAP, Madrid
Congo	Latvia	Sweden
SONECA, Kinshasa	LAA, Riga	BUS, Stockholm
Czech Republic	Lithuania	KRO, Stockholm
OOA-S, Prague	LATGA-A, Vilnius	United Kingdom
Denmark	Luxembourg	ALCS, London
Copy-Dan, Copenhagen	luxorr, Luxembourg	CLA, London
Estonia	Mexico	DACS, London
EAÜ, Tallinn	SOMAAP, Mexico City	NLA, London
Finland	CEMPRO, Mexico City	USA
Kuvasto, Helsinki	Netherlands	ARS, New York
Kopiosto, Helsinki	PICTORIGHT, Amsterdam	CCC, Danvers
France	Stichting Burafo, Amsterdam	VAGA, New York
ADAGP, Paris	LIRA, Hoofddorp	Roy Lichtenstein Estate, New York
CFC, Paris	Stichting Reprorecht, Hoofddorp	
Estate of Pablo Picasso, Paris	New Zealand	
Les Héritiers Matisse, Paris	CLL, Northcote, Auckland	
SACEM, Neuilly-sur-Seine		
SCAM, Paris		
SDRM, Neuilly-sur-Seine		
SGDL, Paris		

Assemblée générale 2011 de l'IFRRO

Les membres de l'IFRRO (International Federation of Reproduction Rights Organisations) se sont réunis en Assemblée générale à Ljubljana à fin octobre, à l'invitation de la société slovène de gestion de droits d'auteur SAZOR. 131 sociétés de gestion de droits d'auteur sont actuellement membres de l'IFRRO.

L'Assemblée générale a approuvé quelques modifications des statuts. A part les objets statutaires, un sujet important de discussion a été la question des licences transfrontalières pour les grandes entreprises et les écoles. Un autre point de discussion concernait le projet TIGAR. Diverses institutions pour aveugles du monde entier, après entente avec les titulaires de droits, ont accès par l'intermédiaire d'une plateforme numérique du WIPO (World Intellectual Property Organisation) à des livres en formats spéciaux (écriture Braille ou format «Daisy»). Sur demande de bibliothèques pour aveugles d'autres pays, ProLitteris prend contact avec les titulaires des droits (maisons d'édition, auteurs) et met à disposition les droits pour utilisation sur cette plateforme numérique.

CIAGP, EVA et OLA

ProLitteris est active internationalement dans le domaine de l'image comme membre à part entière d'EVA (European Visual Artists) et OLA (OnLineArt) et siège maintenant au CIAGP (Conseil International des Créateurs des Arts Graphiques, Plastiques et Photographiques). Le groupe de travail institué par le CIAGP en 2010 et placé sous la direction de ProLitteris a, lors de l'assemblée générale de l'année dernière, présenté et fait approuver des règles uniformes d'octroi de droits d'utilisation d'images protégées. En conséquence, des questions pourront continuer d'être posées aux ayants-droit en cas d'usage accru (par exemple, dans la publicité ou le merchandising) ainsi qu'en cas de violation des droits de la personnalité des auteurs (notamment si des œuvres existantes sont modifiées). En revanche, les sociétés de gestion de droits d'auteur peuvent continuer à octroyer des autorisations, par exemple pour l'utilisation d'images protégées dans la presse ou pour des buts scolaires. Enfin, à l'avenir, des

renonciations rétroactives par des ayants-droit ne seront plus possibles et les auteurs devront annoncer préalablement aux sociétés de gestion les exceptions aux redevances et les faire approuver par elles. Dès que ces règles auront été approuvées par le CISAC, l'association faitière de toutes les sociétés, elles pourront être mises en application.

Prix ProLitteris

La Fondation «**Kulturfonds**» da été constituée en avril 2011 par ProLitteris. Cette fondation sera chargée à l'avenir de la répartition de la part d'un pour cent qui doit être consacrée à des buts culturels (l'Assemblée générale de ProLitteris a décidé à l'unanimité l'introduction de ce pour-cent culturel le 6 septembre 2008). La nouvelle fondation a pour but de promouvoir et de soutenir des démarches culturelles dans les domaines de la littérature et des arts plastiques, notamment par l'octroi de subventions pour des projets culturels, par l'octroi de prêts pour des œuvres ou prestations exceptionnelles, et pour le soutien de la «Gazzetta», la revue des membres de ProLitteris.

A l'avenir, la Fondation «Kulturfonds» de ProLitteris décernera chaque année le Prix ProLitteris, doté de CHF 40 000. Un autre prix, d'un montant de CHF 10 000, sera décerné comme prix d'encouragement.

Le Prix ProLitteris sera attribué chaque année à un auteur ou éditeur qui aura réalisé une œuvre marquante et durable dans un des domaines suivants:

- Littérature
- Journalisme
- Arts plastiques et photographie
- Edition

Le lauréat décernera le prix d'encouragement à un représentant du même domaine que le prix principal (littérature, journalisme, arts plastiques et photographie, édition).

Le Prix ProLitteris est une distinction. Il ne fait pas l'objet d'une mise au concours. La présentation de candidatures est exclue. Le Prix ProLitteris sera attribué par un jury nommé par le Conseil de la fondation «Kulturfonds».

Le Conseil de fondation est composé des personnes suivantes:

Alexandra Maurer, plasticienne, présidente

Dr. Men Haupt, éditeur

Stefan Keller, journaliste

Jochen Kelter, écrivain.

Le Prix ProLitteris sera décerné pour la première fois en 2012.

Fonds culturel

Durant l'exercice sous revue, 29 demandes ont été présentées au Fonds culturel, dont 12 ont été acceptées et 17 refusées. Globalement, sur le montant maximum à disposition de CHF 50 000, c'est une somme de CHF 40 600 qui a été distribuée. Le solde de CHF 9400 a été reporté sur l'année 2012.

Les demandes acceptées sont les suivantes:

- Aargauer Literaturhaus
- Solothurner Literaturtage
- Neuland
- Schreibzeit Schweiz
- Babel
- St. Galler Literaturfest Wortlaut
- Chiassoletteraria
- Frauenfelder Lyrikstage
- Obwaldner Lyrik Nacht
- 3:57 Projet d'échange Genève-St. Gall
- Weltlesebühne
- SWIPS Swiss Independent Publishers

Conformément au règlement du Fonds culturel, lors de l'octroi de subventions par le Fonds culturel, la préférence est donnée, dans toute la mesure du possible, à des événements d'intérêt culturel général. De plus, en règle générale, les requêtes d'institutions, associations, organisations, etc. sont privilégiées. Des demandes individuelles telles que des contributions pour des œuvres ou des requêtes d'organisations communales ne sont en principe pas prises en compte.

Assemblée générale

L'Assemblée générale 2011 de ProLitteris a eu lieu le 3 septembre à Lugano. Environ 500 membres et invités y ont participé.

La partie artistique a été assurée par le Duo di Morcote, composé des musiciens Stefano Fedele et Giordano Moretti. Le public s'est montré enthousiasmé par cette présentation et a remercié les artistes par des applaudissements nourris.

L'écrivain tessinois Fabio Pusterla a ensuite présenté aux assistants un exposé sur le paysage culturel actuel du Tessin. Le texte de cette intervention a été publié dans la Gazzetta 50(2)2011.

Dans son allocution d'ouverture, le nouveau président, M. Men Haupt, a décrit les tâches et la coopération des cinq sociétés suisses de gestion de droits d'auteur, puis présenté les membres du Conseil d'administration, du Présidium et des différentes commissions. Il a ensuite évoqué les objectifs que le Conseil d'administration souhaite atteindre durant les quatre prochaines années. Ces objectifs sont les suivants:

1. ProLitteris doit réussir à se créer de nouvelles sources de revenus et à accroître les répartitions.
2. Les redevances de prêts de bibliothèque et le droit de suite doivent pouvoir s'imposer en Suisse.
3. Il faut développer le réseau de conventions de réciprocité avec des sociétés sœurs pour pouvoir ici aussi augmenter les recettes et les répartitions.
4. Les frais de gestion doivent être stabilisés par des économies de coût partout où c'est possible.
5. La Fondation sociale est souvent le dernier recours pour les membres de ProLitteris. C'est pourquoi il faut s'efforcer d'accroître ses contributions.
6. Le directeur de ProLitteris, M. Ernst Hefti, prendra sa retraite à fin 2014. Le Conseil d'administration a nommé une commission de recrutement qui s'occupera de trouver le moment venu une personne apte à lui succéder.

Les approbations du procès-verbal et du Rapport annuel n'ont que peu ou pas suscité de discussions. M. Ernst Hefti a ensuite exposé les points essentiels des comptes annuels, qui ont été approuvés à l'unanimité par l'Assemblée générale.

Sous point 8 de l'ordre du jour, les participants ont reçu des informations sur la fixation du prix du livre (M. Jacques Scherrer), la nouvelle Loi sur l'encouragement de la culture (Mme Nicole Pfister Fetz) et l'état le plus récent de la procédure Google (Mme Franziska Eberhard).

L'Assemblée a ensuite délibéré d'une motion présentée par Mme Teres Wydler, motion relative au Règlement de la Fondation sociale et concernant une modification des conditions du droit à la rente. Mme Wydler a proposé de prolonger de 64 ou 65 ans à 70 ans la prise en compte des années de sociétariat. Le Conseil d'administration et le Conseil de fondation se sont déclarés en faveur de cette motion. Après une longue discussion, la motion de Mme Wydler a été approuvée, avec sept oppositions et sept abstentions.

Sous le point de l'ordre du jour consacré aux «questions des membres», de nombreuses questions posées par l'assistance ont été traitées. Beaucoup de sujet ont été abordés, tels que l'observation d'une minute de silence en mémoire des membres décédés, la fixation du prix du livre, le revenu de couple pour la Fondation sociale, l'enseignement du droit d'auteur dans les écoles et les redevances pour utilisations sur Internet.

Comme dernier objet, Mme Alexandra Maurer, vice-présidente de ProLitteris et présidente de la Fondation «Kulturfonds» a donné des informations sur le Prix ProLitteris, récemment créé. Ce prix sera décerné pour la première fois en 2012.

En conclusion, M. Men Haupt a remercié les membres pour leur participation et leur contribution aux débats, les interprètes pour leur travail et les membres de la Direction et du personnel pour leur engagement. Avec l'annonce que la prochaine Assemblée générale aura lieu le 1er septembre 2012 à Davos, il a clos l'assemblée et invité les participants à passer au buffet.

Conseil d'administration et commissions

A la fin de l'exercice sous revue, le Conseil d'administration se composait des membres suivants:

- Groupe **A1** Ecrivaines et écrivains:
Claude Darbellay
Nicole Pfister Fetz
- Groupe **A2** Plasticiennes et plasticiens,
photographes:
Regine Helbling
Alexandra Maurer, Vice-Présidente
- Groupe **A3** Journalistes et auteur(e)s
d'œuvres scientifiques:
Stefan Keller, Vice-Président
Urs Thalmann
- Groupe **A4** Auteur(e)s d'œuvres dramatiques:
Hans Suter
- Groupe **E1** Editeurs et éditrices de livres
et de livres d'art:
Men Haupt, Président
Thomas Kramer
Jacques Scherrer
- Groupe **E2** Editeurs et éditrices de journaux
et de périodiques:
Urs F. Meyer
- Groupe **E3** Editeurs et éditrices d'œuvres
dramatiques et de musique de scène:
Hans-Peter Burla

Les cinq commissions du Conseil d'administration se composent des personnes suivantes:

Commission
«Droit d'émission»: Alexandra Maurer, présidence
Hans-Peter Burla
Claude Darbellay
Nicole Pfister Fetz
Jacques Scherrer
Hans Suter

Commission
«Droit d'image»: Alexandra Maurer, présidence
Regine Helbling
Thomas Kramer

Commission
«Reprographie»: Stefan Keller, présidence
Regine Helbling
Urs F. Meyer
Nicole Pfister Fetz
Urs Thalmann

Commission
«Relations publiques»: Men Haupt, présidence
Stefan Keller
Nicole Pfister Fetz
Urs Thalmann

Commission
«Utilisations numériques»: Stefan Keller, présidence
Urs F. Meyer
Nicole Pfister Fetz
Jacques Scherrer

Fondation sociale de ProLitteris

Aperçu	2011	2010	+/- %
Recettes:			
Contributions de ProLitteris	2 247 425.50	2 071 482.56	8,5
Contribution extraordinaire de ProLitteris	-.—	1 654 813.14	-
Dissolution du capital de couverture des rentes	1 240 260.—	1 104 980.—	12,2
Recettes immeuble	1 179 066.12	1 205 943.35	-2,2
Intérêts sur solde créditeur	6 492.51	9 096.57	-28,6
Recettes extraordinaires	47 000.—	1 101.25	-
Réévaluation comptable de l'immeuble	533 763.89	-.—	-
Total	<u>5 254 008.02</u>	<u>6 047 416.87</u>	-13,1
Versements aux membres:			
Rentes	1 220 213.60	1 121 380.—	8,8
Secours et assistance	151 220.25	172 804.80	-12,5
Total	<u>1 371 433.85</u>	<u>1 294 184.80</u>	6,0

Comptes annuels 2011

Les comptes annuels de la Fondation sociale de ProLitteris se soldent par un excédent de recettes de CHF 1 030 210.17 (exercice précédent: CHF 1 651 962.97).

Les encaissements de loyers des bureaux et appartements loués dans l'immeuble Universitätstrasse 100 à Zurich se sont élevés durant l'exercice sous revue à CHF 1 179 066.12 (exercice précédent: CHF 1 205 943.35). En regard, les intérêts hypothécaires ont aussi reculé, à CHF 502 810.65 (exercice précédent: CHF 650 070.60).

Les paiements de rentes ont augmenté d'environ 9% par rapport à 2010, s'élevant à CHF 1 220 213.60 (exercice précédent: CHF 1 121 380.—). Des allocations d'un montant de CHF 151 220.25 ont été versés à des membres dans le besoin (exercice précédent: CHF 172 804.—).

Conseil de fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni à quatre reprises en 2011 pour traiter des affaires en cours et des requêtes soumises.

A fin 2011, le Conseil de fondation se composait comme suit:

Rolf Niederhauser, Président

Janine Massard (jusqu'au 20 septembre 2011)

Renata Münzel, Vice-présidente

Klaus Merz

Fabio Pusterla

Theres Roth-Hunkeler

Beat Zoderer

Direction

Direction

Ernst Hefti, Directeur
 Franziska Eberhard, Vice-Directrice
 Werner Stauffacher, Vice-Directeur

Organigramme de
 ProLitteris
 (état au 1^{er} juillet 2012)

Gestion des droits	Octroi des licences et répartition	Perception et répartition	Services	Etat-major
Département des membres Franziska Mathys Fabrizio Passalacqua	Droit d'émission Droit de retransmission Droit de réception publique Redevances sur les supports vierges Droit de location Utilisations scolaires Droit de reprographie Droits d'utilisation réseaux numériques Franziska Eberhard	Droit d'émission Droit de retransmission Droit de réception publique Redevances sur les supports vierges Droit de location Utilisations scolaires Maria Savoidelli	Finances et comptabilité Philip Sorg Franziska Baur	Secrétariat de direction Flurina Hefti Yvonne Suter
Sociétés sœurs étrangères Domaine de la littérature Franziska Eberhard	Droit de reproduction Droits des utilisations numériques Droit multimédia Werner Stauffacher	Droit de reprographie Droits d'utilisation de réseaux numériques Antonietta del Re Susanne Ben Taleb Isabelle Hess Elisabeth Kahnt	Département informatique David Rupper Mario Lopes	Réception et téléphone Jeannine Jaeger
Sociétés sœurs étrangères Domaine des arts plastiques Werner Stauffacher		Droit de reproduction Droits des utilisations numériques Yolanda Canonica Nadine Degen	Département juridique Werner Stauffacher Kathrin Bütikofer Andrea Voser	Poste/entretien Elsa Fischer
CISAC/IFRRO Franziska Eberhard		Droits des utilisations numériques Werner Stauffacher	Gazzetta Claudia Porchet	
		Droit multimédia Werner Stauffacher Andrea Voser	Fondation sociale Marianne Fabrin	

Bilan au 31 décembre 2011

Actifs	2011	2010
Actifs circulants		
Liquidités	14 120 158.42	13 226 110.11
Titres	11 214 608.68	11 533 352.88
Débiteurs des domaines de perception	2 334 437.63	2 266 899.20
Débiteurs divers	526 592.62	111 718.60
Actifs transitoires	524 055.60	120 097.50
	28 719 852.95	27 258 178.29
Actifs immobilisés		
Placements financiers		
– Crédit d'exploitation Fondation sociale de ProLitteris	–.—	350 627.76
– Prêt Fondation sociale de ProLitteris	6 000 000.—	6 000 000.—
Mobilier et installations	132 000.—	141 000.—
Installation téléphonique	8 000.—	–.—
Equipement et programmes informatiques	1 116 000.—	1 365 747.45
Acomptes pour nouveau programme informatique	630 851.25	27 000.—
Immeubles	2 500 000.—	2 220 000.—
	10 386 851.25	10 104 375.21
Total actifs	39 106 704.20	37 362 553.50
Passifs		
Capitaux étrangers à court terme		
Engagements envers la Fondation sociale de ProLitteris	176 781.79	–.—
Indemnités à répartir	37 740 453.—	36 187 076.05
Chèques non encaissés	464.—	31 023.75
Engagements divers	737 999.71	688 919.75
Passifs transitoires	355 005.70	383 533.95
	39 010 704.20	37 290 553.50
Capitaux étrangers à long terme		
Provison pour la renovation des immeubles	96 000.—	72 000.—
Total passifs	39 106 704.20	37 362 553.50

1 Droit d'émission / Droit de réception publique / Droit de retransmission / Droits mécaniques

	2011	2010
Recettes droit d'émission	1 759 956.80	2 340 404.97
Recettes droit de retransmission TC1	5 771 436.25	5 732 369.84
Recettes droit de retransmission TC2a+b	132 782.65	-.—
Recettes droit de réception publique	1 185 725.34	1 039 464.72
Recettes droits mécaniques	12 205.55	5 593.10
Recettes extraordinaires droit d'émission	127 685.89	277 001.40
Recettes extraordinaires droit de retransmission TC1	1 228 200.21	1 463 571.33
Recettes extraordinaires droit de retransmission TC2a+b	5 012.49	-.—
Recettes extraordinaires droit de réception publique	144 805.32	246 946.62
Total	10 367 810.50	11 105 351.98
<hr/>		
Indemnités droit d'émission	1 327 263.59	1 720 731.27
Frais extraordinaires droit d'émission	0.03	120.08
Indemnités droit de retransmission TC1	4 191 031.26	4 158 299.25
Indemnités droit de retransmission TC2a+b	95 675.25	-.—
Indemnités droit de réception publique	865 034.31	758 442.95
Indemnités droits mécaniques	642.55	5 033.80
Quote-part Fondation sociale	653 853.39	708 301.41
Quote-part Fonds culturel	14 936.95	14 596.—
Quote-part Gazzetta	59 747.95	61 303.20
Frais de gestion, quote-part 30,5 % (33,1 %)	3 159 625.22	3 678 524.02
Total	-10 367 810.50	-11 105 351.98
Solde	-.—	-.—

2 Droit d'art visuel (droit de reproduction) / Droit multimédia

	2011	2010
Recettes droit d'art visuel	1 076 405.42	1 239 107.37
Recettes droit multimédia	37 898.50	35 416.85
Recettes extraordinaires	190 968.96	88 893.16
Total	1 305 272.88	1 363 417.38
Indemnités droit d'art visuel	878 940.68	1 002 256.63
Indemnités droit multimédia	29 937.30	28 333.45
Quote-part Fondation sociale	84 452.09	103 318.57
Quote-part Fonds culturel	1 889.60	1 939.—
Quote-part Gazzetta	7 558.40	8 143.80
Dépenses extraordinaires	1 072.53	41 726.33
Frais de gestion, quote-part 23,1 % (13,0 %)	301 422.28	177 699.60
Total	-1 305 272.88	-1 363 417.38
Solde	-.—	-.—

3 Droit de reprographie (droit de photocopie) (TC 8)

Recettes	11 947 105.87	14 159 445.81
Régularisation indemnités de reprographie	82 919.15	79 179.—
Recettes extraordinaires	629 587.56	118 183.71
Total	12 659 612.58	14 356 808.52
Indemnités	10 170 838.09	11 376 961.74
Quote-part Fondation sociale	1 000 149.55	854 743.01
Quote-part Fonds culturel	20 537.90	22 985.55
Quote-part Gazzetta	82 151.45	96 539.45
Augmentation de du croire	54 450.—	143 000.—
Frais de projet	30 839.80	71 393.60
Dépenses extraordinaires	75 751.87	273 966.93
Frais de procès	2 096.75	13 876.15
Frais de gestion, quote-part 9,7 % (10,5 %)	1 222 797.17	1 503 342.09
Total	-12 659 612.58	-14 356 808.52
Solde	-.—	-.—

4 Droits d'utilisation réseaux numériques (TC 9)

	2011	2010
Recettes	5 021 260.25	4 855 430.60
Régularisation indemnités	11 841.70	1 939.70
Recettes extraordinaires	-.—	22.52
Total	5 033 101.95	4 857 392.82
Indemnités	3 688 194.72	3 441 711.32
Quote-part Fondation sociale	414 587.87	297 934.28
Quote-part Fonds culturel	8 619.20	7 806.90
Quote-part Gazzetta	34 476.90	32 788.90
Augmentation de du croire	44 550.—	-.—
Frais de projet	-.—	94 496.—
Dépenses extraordinaires	5 575.15	261.11
Frais de procès	879.45	32 308.45
Frais de gestion, quote-part 16,6 % (19,6 %)	836 218.66	950 085.86
Total	-5 033 101.95	-4 857 392.82
Solde	-.—	-.—

5 Droit de prêt (étranger)

Recettes	895 581.15	1 246 159.34
Recettes extraordinaires	6 555.70	59 007.21
Total	902 136.85	1 305 166.55
Indemnités	830 437.35	1 163 809.98
Quote-part Fonds culturel	1 515.30	-.—
Quote-part Gazzetta	6 061.15	-.—
Dépenses extraordinaires	-.—	737.50
Frais de gestion, quote-part 7,1 % (10,8 %)	64 123.05	140 619.07
Total	-902 136.85	-1 305 166.55
Solde	-.—	-.—

6 Redevances sur les supports vierges (TC 4 – 2010: TC 4 et TC 12)

	2011	2010
Recettes	617 425.55	1 007 905.—
Recettes extraordinaires	262 916.09	198 316.07
Total	880 341.64	1 206 221.07
Indemnités	467 107.30	762 628.88
Quote-part Fondation sociale	52 481.17	85 671.92
Quote-part Fonds culturel	1 044.65	1 618.95
Quote-part Gazzetta	4 178.60	6 799.50
Frais de gestion, quote-part 40,4 % (29,0 %)	355 529.92	349 501.82
Total	-880 341.64	-1 206 221.07
Solde	—	—

7 Set-Top-Boxes (TC 12)

Recettes	250 364.70	—
Total	250 364.70	—
Indemnités	189 411.—	—
Quote-part Fondation sociale	21 281.—	—
Quote-part Fonds culturel	423.60	—
Quote-part Gazzetta	1 694.40	—
Frais de gestion, quote-part 15,0 % (0,0 %)	37 554.70	—
Total	-250 364.70	—
Solde	—	—

8 Utilisations scolaires (TC 7)

	2011	2010
Recettes	113 442.15	111 733.05
Recettes extraordinaires	290 677.02	-.—
Total	404 119.17	111 733.05
Indemnités	85 823.54	84 542.58
Quote-part Fondation sociale	9 642.58	9 497.31
Quote-part Fonds culturel	191.95	179.45
Quote-part Gazzetta	767.75	753.75
Frais de gestion, quote-part 76,1 % (15,0%)	307 693.35	16 759.96
Total	-404 119.17	-111 733.05
Solde	-.—	-.—

9 Location d'exemplaires d'œuvres (TC 5 et 6)

Recettes	432 194.75	447 817.75
Indemnités	348 227.18	360 555.60
Quote-part Fondation sociale	10 542.99	11 374.45
Quote-part Fonds culturel	731.25	719.30
Quote-part Gazzetta	2 925.—	3 021.05
Frais de gestion, quote-part 16,1 % (16,1%)	69 768.33	72 147.35
Total	-432 194.75	-447 817.75
Solde	-.—	-.—

10 Utilisations par des personnes atteintes de déficiences sensorielles (TC 10)

	2011	2010
Recettes	64 777.70	96 400.20
Indemnités	57 088.20	84 975.68
Quote-part Fondation sociale	434.86	641.61
Quote-part Fonds culturel	109.60	154.85
Quote-part Gazzetta	438.40	650.35
Frais de gestion, quote-part 10,4 % (10,4 %)	6 706.64	9 977.71
Total	-64 777.70	-96 400.20
Solde	-.—	-.—

11 Gestion

	2011	2010
Salaires et charges sociales	4 617 605.—	4 378 729.80
Loyer, chauffage, etc.	679 780.80	676 260.65
Frais d'entretien	49 914.35	47 399.75
Informatique	136 281.85	135 333.10
Frais de bureau et d'administration	820 040.64	939 334.57
Frais Conseil d'administration et Assemblée générale	283 694.35	288 064.40
Associations, unions	159 929.85	197 955.70
Invitations, frais de voyage	76 374.90	87 914.38
Mandats externes	305 705.75	360 916.40
Autres frais	792.35	53 927.75
Amortissements	448 996.30	281 820.90
Frais divers	146.51	—.
Impôts	10 991.70	10 092.40
Total	7 590 254.35	7 457 749.80
Intérêts des capitaux	-223 946.18	-316 787.75
Différences de cours	-124 749.86	1 300 389.95
Résultat titres	401 410.26	-105 938.23
Gestion en faveur de la Fondation sociale	-315 129.50	-316 610.90
Indemnités à ne pas répartir	-36 769.55	-103 851.73
Recettes diverses	—.	-262.02
Revenu locatif Winkelriedstrasse	-129 540.—	-129 540.—
Allocation extraordinaire à la Fondation sociale	—.	1 654 813.14
Dissolution de réserve pour taxe sur la valeur ajoutée	—.	-1 654 813.14
Réévaluation comptable	-280 000.—	—.
Recettes extraordinaires	-520 090.20	-886 491.64
Total	-1 228 815.03	-559 092.32
Frais de gestion nets	6 361 439.32	6 898 657.48

Quote-part des frais de gestion:	2011	2010
Droit d'émission 49,8 % (53,3 %)	3 159 625.22	3 678 524.02
Droit de reproduction 4,7 % (2,6 %)	301 422.28	177 699.60
Droit de reprographie 19,2 % (21,8 %)	1 222 797.17	1 503 342.09
Droits d'utilisation réseaux numériques 13,1 % (13,8 %)	836 218.66	950 085.86
Droit de prêt (étranger) 1,0 % (2,0 %)	64 123.05	140 619.07
Redevances sur les supports vierges 5,6 % (5,1 %)	355 529.92	349 501.82
Set-Top-Boxes 0,6 % (0,0 %)	37 554.70	-.—
Utilisations scolaires 4,8 % (0,2 %)	307 693.35	16 759.96
Location d'exemplaires d'œuvres 1,1 % (1,1 %)	69 768.33	72 147.35
Utilisations par des personnes atteintes de déficiences sensorielles 0,1 % (0,1 %)	6 706.64	9 977.71
Total	-6 361 439.32	-6 898 657.48
Solde	-.—	-.—

Note sur les comptes annuels:

- Le Tarif commun TC2a+b est présenté séparément pour l'exercice 2011. La comptabilisation pour l'exercice précédent était comprise dans le TC1.
- La modification de la provision pour débiteurs douteux a été effectuée pour l'exercice 2011 pour le droit de reprographie (TC8) et pour celui d'utilisation de réseaux numériques (TC9). Pour l'exercice précédent, la modification n'a affecté que le droit de reprographie (TC8).
- Le tarif TC12 est présenté séparément pour l'exercice 2011. Durant l'exercice précédent, il était compris dans le TC4.

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels à l'Assemblée générale de ProLitteris, Société suisse de droits d'auteur pour l'art littéraire et plastique, coopérative, Zurich

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de ProLitteris, Société suisse de droits d'auteur pour l'art littéraire et plastique, comprenant le bilan et le compte d'exploitation pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procé-

dures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG AG

Michael Herzog
Expert réviseur agréé
Réviseur responsable

Marc Järman
Expert réviseur agréé

Zurich, le 2 mai 2012

Fondation sociale de ProLitteris

Bilan au 31 décembre 2011

Actifs	2011	2010
Actifs circulants		
Liquidités	2 098 531.17	1 731 684.03
Autres créances – contre des tiers	168 355.74	215 135.25
Autres créances – créances contre ProLitteris	176 781.79	.–
Actifs transitoires	12 000.–	.–
	2 455 668.70	1 946 819.28
Actifs immobilisés		
Immobilisations financières – Prêts	21 600 000.–	21 066 236.11
Immobilisations corporelles – Immeubles	6 000.–	9 000.–
Immobilisations incorporelles – Logiciel	27 500.–	55 000.–
	21 633 500.–	21 130 236.11
Total actifs	24 089 168.70	23 077 055.39
Passifs		
Fonds étrangers à court terme		
Dettes sur achats et prestations de services	21 340.60	19 908.35
Passifs transitoires	32 475.35	50 905.70
	53 815.95	70 814.05
Fonds étrangers à long terme		
Engagements financiers – Crédit d'exploitation ProLitteris	.–	350 627.76
– Crédit de construction ProLitteris	6 000 000.–	6 000 000.–
– Dettes hypothécaires	10 000 000.–	10 000 000.–
Provision grande rénovation immeubles	1 184 295.–	901 766.–
Provision pour capital de couverture des rentes	1 307 260.–	1 240 260.–
	18 491 555.–	18 492 653.76
Capital de la Fondation		
Etat au 1 ^{er} janvier 2011	4 513 587.58	
Excédent de recettes 2011	1 030 210.17	5 543 797.75
Total passifs	24 089 168.70	23 077 055.39

Comptes 2011

Recettes	2011	2010
Versements réguliers de ProLitteris	2 247 425.50	2 071 482.56
Contribution extraordinaire de ProLitteris	-.—	1 654 813.14
Recettes immeubles	1 179 066.12	1 205 943.35
Dissolution du capital de couverture des rentes	1 240 260.—	1 104 980.—
Recettes financières	6 492.51	9 096.57
Total produits d'exploitation	4 673 244.13	6 046 315.62
Recettes extraordinaires		
– Recettes extraordinaires diverses	47 000.—	1 101.25
– Réévaluation comptable de l'immeuble	533 763.89	-.—
Total recettes	5 254 008.02	6 047 416.87

Frais		
Rentes aux membres	1 220 213.60	1 121 380.—
Allocations et aides aux membres	151 220.25	172 804.80
Frais de gestion générale	333 309.70	327 793.60
Frais suivi du projet de nouvelle construction	6 509.40	11 970.—
Conseil de fondation	39 060.25	26 938.25
Subventions	5 175.—	10 175.—
Honoraires tiers	70 811.50	72 027.70
Entretien immeubles	189 395.50	134 495.85
Rénovation immeubles	76 582.45	288 707.40
Autes charges d'exploitation	3 782.70	5 759.70
Amortissement	30 500.—	30 500.—
Constitution capital de couverture des rentes	1 307 260.—	1 240 260.—
Constitution provision grande rénovation immeubles	282 529.—	282 529.—
Charges financières	502 810.65	650 070.60
Total charges d'exploitation	4 219 160.—	4 375 411.90
Dépenses extraordinaires	4 637.85	20 042.—
	4 223 797.85	4 395 453.90
Excédent de recettes	1 030 210.17	1 651 962.97
	5 254 008.02	6 047 416.87

1 Actifs mis en gage en garantie d'engagements propres

	2011	2010
Immeubles gagés à la valeur comptable	21 600 000.—	21 066 236.11
Hypothèques constituées	10 000 000.—	10 000 000.—
Dettes garanties par hypothèques	10 000 000.—	10 000 000.—

2 Valeur d'assurance-incendie des immobilisations corporelles

	2011	2010
Universitätstrasse 100	15 000 000.—	13 846 000.—
Immobilisations corporelles	50 000.—	50 000.—
	15 050 000.—	13 896 000.—

3 Evaluation des risques

L'évaluation des risques n'a pas fait l'objet d'un document.

4 Placement du patrimoine

Le Conseil de fondation, en sa qualité d'organe suprême de la Fondation, est responsable des investissements. Selon l'acte de fondation du 10 septembre 2002, le patrimoine de la Fondation doit être investi selon les principes d'une gestion prudente. Il n'y a pas de règlement d'investissement.

5 Immeubles

Les immeubles se répartissent comme suit:

	2011	2010
Immeuble Universitätstrasse 100	21 600 000.—	21 066 236.11
	<u>21 600 000.—</u>	<u>21 066 236.11</u>

La valeur comptable de l'immeuble Universitätstrasse 100 correspond au coût d'investissement (y compris le terrain) moins les amortissements effectués durant les années précédentes en raison de la diminution de la valeur de rendement. Après présentation du compte de construction final, le Credit Suisse, Zurich, a été chargé de l'évaluation de cet immeuble commercial en mars 2009. Selon son expertise du 7 avril 2009, qui se base sur la méthode de la valeur de rendement, la valeur vénale de l'immeuble s'élève à CHF 21 500 000. Conformément à une nouvelle évaluation du Credit Suisse du 25 janvier 2012, la valeur de l'immeuble s'élève maintenant à CHF 21 600 000. La Direction a décidé en conséquence de dissoudre une partie de la provision pour fluctuations de valeur d'immeubles à concurrence de CHF 533 763.89.

5 Immeubles (suite)

Récapitulation du résultat des immeubles:

	2011	2010
Immeuble Universitätstrasse 100:		
– Revenu locatif	1 179 066.12	1 205 943.35
– Frais d’entretien de l’immeuble	-189 395.50	-134 517.15
Résultat de l’immeuble Universitätstrasse	989 670.62	1 071 426.20
Immeuble à Astano:		
– Frais d’entretien de l’immeuble	-.–	21.30
Résultat de l’immeuble d’Astano	-.–	21.30
Résultat total des immeubles	989 670.62	1 071 447.50

6 Expertise actuarielle

Selon la Règlements de la Fondation sociale du 3 septembre 2011, actuellement en vigueur, le Conseil de Fondation est tenu de fixer tous les ans les montants absolus des rentes. Pour cela, il doit s’appuyer sur une expertise actuarielle établie tous les deux ans qui doit donner des renseignements sur la situation financière, les cotisations à venir et les prestations futures de la Fondation. Les montants absolus des rentes doivent être fixés de telle manière que le patrimoine de la Fondation (actifs nets) ne soit pas inférieur au montant total nécessaire au versement des rentes à payer aux membres durant l’année à venir.

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint des comptes au Conseil de la Fondation sociale de ProLitteris, Zurich

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) de la Fondation sociale de ProLitteris pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôles analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, à l'acte de fondation et au règlement.

KPMG AG

Michael Herzog
Expert réviseur agréé
Réviseur responsable

Marc Järmann
Expert réviseur agréé

Zurich, le 2 mai 2012

Rédaction: Ernst Hefti
Traductions: C.-Alain Burnand
Chantal Kiolbassa
Giovanna Lo Piccolo
Lectorat: Marianne Fabrin
Anne Schmidt-Peiry
Design: Gottschalk+Ash Int'l
Impression: Linkgroup Zurich